



Fédération Équipement Environnement UNION FÉDÉRALE

Cité administrative 33000 Bordeaux

E-mail : cgt-dira@i-carre.net

Compte rendu CGT de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) DIRA du 20 mars 2025

Présents administration : Audigé V., Gabrielli P.-P., Diemer S., Teddé V.

Présent assistant de prévention : Calvez P.

Présents représentants du personnel (RP) CGT : Lainé S., Charennat C., Machin C., Gourgues P., Roussaud B.

Présente experte administration sur le point 6 PRISM : Duarte I. (SIEER)

Cette FSSSCT se déroule en présentiel (au CEI de Villenave d'Ornon) et en visioconférence.

Les représentants du personnel (RP) CGT déplorent l'absence du médecin de prévention (depuis plusieurs années maintenant), du nouvel Inspecteur de la Santé Sécurité au Travail (ISST), M. Couzier Nicolas ainsi que d'un membre du service social.

Ouverture de la séance 9h30.

Les membres CGT de la FSSSCT DIRA lisent leur déclaration liminaire (ci-jointe).

Réactions CGT aux différentes réponses de l'administration :

Les RP CGT demandent de pouvoir tenir une FSSSCT sur 2 jours quand l'ordre du jour est chargé. La direction n'est pas contre mais ne le propose jamais et estime suffisant le fait de faire 3 FSSSCT dans l'année. Les RP CGT remarquent que les temps d'instances sur des séances allant de 9h30 à 19h30 sans compter les temps de trajets, n'est pas raisonnable.

Les membres de la FSSSCT sont légitimes pour déclencher une enquête accident. Toutefois, il faut avoir une information précise. Les RP CGT insistent sur l'importance de la diffusion des fiches accidents par la transmission de la fiche de déclaration détaillée aux RP de la FSSSCT.

La direction pourrait aussi proposer le déclenchement des enquêtes accident et sortir du seul constat.

Les RP CGT demandent qu'un point accident soit fait à chaque FSSSCT sur les accidents qui ont eu lieu entre les 2 FSSSCT. Une commission accident sera programmée suite à l'accident du 19/02/25 au PA de Gan.

Les RP CGT auraient souhaité une commission accident pour les trois autres accidents survenus depuis le début 2025 à la DIRA.

Les RP CGT rappellent les textes sur le statut PTETE. Les CEEP doivent être formés avant une prise de poste et non 6, 12 voire 18 mois après. Un CEEP non formé peut se mettre en danger ou être très vite en souffrance. Les RP CGT disent également qu'il n'est pas normal que des personnels ne puissent pas faire la totalité de leur formation pour raisons de service. C'est inacceptable !

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal (PV) du 10 octobre 2024 (pour avis) et présentation de celui du 13 juin 2024

Les amendements des RP CGT n'ont pas été pris en totalité sur le PV du 13 juin 2024 qui a été représenté à cette instance. Les RP CGT renvoient le PV amendé.

Les RP CGT ont voté POUR le PV du 10 octobre 2024, les amendements CGT ayant été pris en compte.

Point 2 : Examen des fiches SST, DGI, RPS, Incivilités (pour information)

*** Fiches Santé et Sécurité au Travail :**

Fiche VO 2022 : un agent est placé en congé longue maladie (CLM) pour 6 mois et sera convoqué en expertise médicale.

Fiche 001 2025 d'Oloron: un vacataire sur trouve seul sur le planning pour effectuer un circuit VH alors que des agents étaient disponibles pour l'astreinte. Un vacataire ne peut intervenir seul sans agents titulaires.

Le seul agent était au planning en VQ et VH.

Les RP CGT rappellent que le travail isolé est interdit et ne doit pas devenir une solution de facilité.

La direction propose une rédaction pour le prochain FSSSCT.

*** Fiches Danger Grave et Imminent : pas de nouvelles fiches.**

*** Synthèse des fiches risques psychosociaux (RPS) :**

La direction assure que suite au déplacement d'un agent, le climat de travail au CEI de Cognac paraît être plus apaisé.

Les RP CGT alertent la direction. Lors de la séance plénière du CLAS DIRA dans laquelle nous avons étudié les différentes attentes des personnels, ceux-ci étaient demandeurs de certaines actions relevant non pas du CLAS mais de la prévention RPS (ex : le harcèlement hiérarchique, le management, la communication hiérarchique ou encore la communication latérale au travail).

Ces thèmes doivent être pris en considération par notre direction.

*** Incivilités :**

Les RP CGT dénoncent la complexité des dépôts de plainte à l'initiative de l'agent, il en ressort la peur des représailles et la sensation d'inutilité car peu de plaintes sont traitées.

A la DIRA, uniquement 4 dépôts de plainte en 2024 dont 2 ont été appuyés par la direction avec signalement au procureur de la république, car l'incivilité est couplée avec un accident de la route.

L'ISST souhaite faire un test sur 2 DIR dont la DIRA : pendant 1 mois, inciter tous les agents victimes d'incivilités de les faire remonter à la direction puis au ministère même sans dépôt de plainte, uniquement pour les compter. La direction devrait communiquer pour une mise en place sur le mois de juin.

Les RP CGT demandent que le dépôt de plainte systématique au nom du service doive être fait par la direction et non pas de l'agent.

En effet, ces dépôts de plainte sont dus à l'activité de l'agent en service. Cela était le cas avant 2014, le service portait plainte. De plus, cela permettrait de ne pas voir apparaître le nom de l'agent sur la plainte, ce qui éviterait des menaces envers l'agent et sa famille de la part du contrevenant.

Point 3 : Point d'avancement du PPMR (pour information)

La direction présente une déclinaison DIRA du plan de prévention ministériel des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR (PPMR).

Les RP CGT dénoncent un outil ministériel sans propositions réelles et effectives. Les personnels attendent du ministère de vrais moyens pour travailler en sécurité et de la reconnaissance notamment par la bonification !

Ils demandent à ce que les PMV diffusent des messages sur la sécurité des agents lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour les interventions ou les travaux.

La direction évoque l'établissement d'une doctrine des DAST (Raptor) pour les utilisations de l'engin. Une note de service qui obligerait l'utilisation des DAST dans des conditions strictes contrairement à ce qu'elle annonçait en 2020 lors de la présentation du DAST.

Les RP CGT se posent la question, ces bandes sont-elles utilisées pour protéger les personnels ou le matériel ?

Qu'en est-il des allongements de délais de pose et dépose de balisages, des bandes rugueuses qui glissent, des panneaux supplémentaires à poser ?

Au vu du coût 100 000 € environ, cet argent ne serait-il pas plus utile pour l'achat de matériels dont les personnels ont besoin comme des tracteurs adaptés, des robots de pentes ?

Les RP CGT font apparaître une incohérence de la direction qui amalgame l'utilisation du RAPTOR et la pratique du corridor de sécurité.

Point 4 : Point DUERP (pour information) et PAPRIACT (pour avis)

La direction va faire une communication sur le DUERP trop méconnu par les personnels.

Les RP CGT demandent à passer la notation des RPS à un niveau plus élevé (à 20), car le risque sur le réseau routier est important, pour preuve l'accidentalité dans les DIR et la DIRA n'est pas exempte.

Les RP CGT se font le relais des personnels qui demandent où en est leur besoin d'un robot de débroussaillage pour diminuer les risques routiers, les TMS, etc... Aucun travail n'a été encore réalisé à ce sujet.

Le recensement pour la formation fortes pentes est en cours pour inscription dans les CEI.

Des problèmes sont à déplorer avec le logiciel WINLASSIE, outil de recensement des formations, visites médicales, permis poids lourd...

Un recensement des pratiques concernant l'évacuation des animaux morts a été fait. Des difficultés ont été repérées sur le port des animaux morts lourds qui peuvent créer des troubles musculo-squelettiques (TMS). Réflexion pour le dépôt avec le moins de manipulations possibles (autres que congélateurs) et évacuations des animaux morts.

Une réflexion aussi est engagée sur le traitement des animaux vivants sur les réseaux. Comment doivent intervenir les services de la DIRA ainsi que les procédures à appliquer ?

Vote CGT PAPRIACT sous réserve des modifications : POUR.

Point 5 : Point EPI Matériels (pour avis)

Les casques pour les vacataires ne sont pas fournis automatiquement. La direction nous dit que tous les centres en sont dotés dans leur stock.

La direction veut expérimenter le gilet par leds dans différents cas et en attend un retour à 6 mois. Elle propose d'en avoir 3 par CEI en EPI collectif qui se prêteraient. Les RP CGT pensent que ce doit être des EPI individuels.

Les RP CGT demandent à ce que le packaging initial des EPI donnés aux nouveaux arrivants soit mieux suivis. Les nouveaux se retrouvent avec trop peu d'EPI la première année.

Les RP CGT demandent si une collecte des EPI usagés est envisagée. La direction évoque un système de récupération par district qui sera mis en place bientôt.

La CGT demande que soit ajouté à la dotation annuelle un bonnet et une casquette si besoin est. La direction donne son accord.

Vote CGT sur la note EPI sous réserve des modifications : POUR.

Point 6 : Note PRISM (pour avis)

C'est la suite du déploiement de la main courante embarquée après l'utilisation pour le patrouillage, ce sera pour les interventions aléatoires.

La tablette a plusieurs fonctions : patrouille, interventions aléatoires, VH, sécurité.

Fonction Patrouille : La CGT n'a pas eu le retour de l'expérimentation en Gironde sur la fonction patrouille. Des questions avaient été posées sur le maintien des niveaux de service avec des patrouilles faites sur une partie du réseau et non pas sur la totalité du réseau du CEI. L'administration n'a pas de réponse à apporter. Pour l'administration, l'expérimentation est déjà quelque chose d'acquis que l'on peut revoir à la marge même si l'expérimentation n'est pas satisfaisante. Alors que par définition expérimenter c'est essayer, tester.

Fonction Sécurité : Concernant la géolocalisation, le calcul des HS, etc... L'administration assure que ce n'est en aucun cas un outil pour surveiller et qu'elle n'acceptera pas cela. La CGT n'est pas dupe et sait que demain ces fonctions seront dévoyées.

Pour rappel, les fiches d'intervention en format papier sont juridiquement valables.

PRISM pourra être dans les téléphones DIRA.

L'autonomie de la tablette pose problème sur les interventions aléatoires.

Les RP CGT évoquent moins d'échanges entre les agents et les chefs d'équipe avec une tablette déposée en arrivant au centre et qui pourra limiter le compte-rendu oral.

Un agent ou un chef d'équipe seul dans le véhicule n'a pas à manipuler la tablette.

Le travail d'interprétation des données peut être une difficulté. Les responsables se retrouvent à saisir plusieurs fois la même chose (dégâts DP, horaires, statistique d'interventions).

Les RP CGT demandent un groupe de travail des utilisateurs PRISM et de la tablette en intervention mais pas avec ceux qui ne manipulent pas l'outil.

Vote CGT sur la note PRISM : CONTRE compte tenu, entre autres, des doutes sur l'utilisation de la géolocalisation et des HS.

Point 7 : Retour sur les commissions bâtiments et accidents 2024 (pour information)

La commission bâtiments a fourni un compte rendu sur la visite de la cité administrative. Comme la DIRA est fondue dans un bâtiment collectif, peu de modifications pourront aboutir.

2 commissions bâtiments sont prévues : à La Rochelle et à Bedous.

Bedous : problème sur l'ouverture des issues de secours (impossible d'ouvrir les portes entièrement), les marquages au sol doivent être faits ainsi que le plan de circulation avant l'installation dans les locaux.

Point 8 : Lutte contre les discriminations (pour information)

La direction présente un nouveau dispositif d'écoute ministériel dédié à toutes les discriminations.

Les RP CGT rappellent leur volonté de luttent contre toutes les discriminations. Il faut informer, former, agir et faire agir la hiérarchie et les agents sur ces sujets. De plus, les RP CGT demandent que l'affiche DIRA sur les propos racistes... soit présente et visible dans tous les CEI et services. Le rappel à la loi est important.

Des rappels sur ces sujets peuvent être faits lors des 1/4 heures sécurité.

Point 9 : Questions diverses

* La direction propose une expérimentation avec des écrans diffusant des infos intranet DIRA à disposition dans chaque CEI.

* Les RP CGT interrogent sur le rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur la pollution de l'air et son impact sur la santé des personnels. Compte tenu du travail des personnels ou bord des routes, ils sont fortement exposés et peuvent être malades de cette cause. Nous demandons à la direction d'en prendre la mesure.

La direction répond que le risque n'est pas qualifié et que la démarche doit se faire au niveau national à la FSSSCT ministérielle.

Voilà pourquoi un CSA de réseau revendiqué par la CGT serait essentiel pour ne pas avoir des débats dans chaque DIR et qu'une décision soit prise au niveau ministériel. La prise en compte d'exposition à la pollution pour les personnels permettrait la reconnaissance en cas de maladie.

Les RP CGT demandent que soit étudié avec sérieux cette hypothèse.

* Les RP CGT réitèrent la demande de véhicules adaptés en équipement pour les responsables d'astreinte en interventions, comme évoqué lors de la conclusion de l'enquête sur un accident au CEI d'Angoulême.

* Les RP CGT reviennent sur la possibilité d'utiliser les feux à éclats bleus. La direction nous dit que le ministère de l'Intérieur considère que l'on a pas de véhicules prioritaires.

* Les RP CGT demandent où en sont les radars de chantier. La direction répond que le ministère travaille sur le sujet et qu'il a été incorporé au PPMR.

La séance est levée à 19h20.

Les Représentants du Personnel CGT à la FSSSCT DIRA